



Interpellation de Mme Stephanie GRAF-OESCH

PLUS DE LIBERTÉ DANS L'UTILISATION DE NOS TAXES DE SEJOUR

Selon le règlement communal sur les taxes de séjour, le produit net de la taxe de séjour et celle sur les résidences secondaires est affecté au financement de manifestations touristiques, de prestations ou d'installations créées pour les hôtes et utiles de manière prépondérante à ceux-ci.

Il y a deux ans, j'avais proposé un amendement au budget qui demandait de garder 10% du produit de la taxe de séjour, soit environ CHF 100'000.-. Cet amendement n'a pas été accepté, pour ne pas nuire à la bonne entente régionale. Une demie heure après ce refus, les conseillers demandaient à la Municipalité l'ouverture supplémentaire de la Videmanette en décembre pour un montant de CHF 15'000.- Avec quels moyens financiers la commune allait-elle payer cette ouverture ? Les taxes de séjours ? S'agissant clairement d'une prestations offerte à nos hôtes, la réponse devait être oui, mais c'était sans compter avec la décision prise peu avant par les conseillers de verser l'entier du produit de la taxe de séjour à Pays-d'Enhaut Région.

En versant le 100% de ce produit à Pays-d'Enhaut Région, la Municipalité perd tout pouvoir de décision sur l'emploi qui est fait de ce montant. Cette somme est diluée entre l'office du tourisme pour financer l'organisation d'événements et le FET. Aujourd'hui, Rougemont paie 50% des CHF 800'000.- octroyés à l'OT pour l'organisation d'événements, soit CHF 400'000.- ! C'est énorme proportionnellement à l'offre d'événements proposée à nos hôtes. Le solde, soit CHF 569'500.- est verser au FET. En 2019, ce fond a financé l'amortissement de nos dettes BDG envers le canton (CHF 390.000.-), la Gstaad Card (CHF20'000.-) la gratuité du MOB (CHF45'000.-), des panneaux à Aigle (CHF41'000.-) ainsi que diverses aides et plusieurs aménagements sur la commune de Château-d'Oex, dont les travaux du musée. (CHF530'000.-)

INTERPELLATION

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- Est-ce normal selon vous qu'une commune participe financièrement à un fond commun d'une manière plus importante que les autres communes engagées, alors que sa situation financière est au plus bas ?
- Les postes liés à l'offre touristique, comme le damage hivernal, la participation au Sportzentrum, et la contribution à l'ouverture supplémentaire de la Videmanette ne devraient-ils pas être financés par le produit des taxes de séjour ?
- De quels moyens la Municipalité dispose-t-elle pour modifier sa part de financement à Pays-d'Enhaut Région et conserver une partie du montant de la taxe de séjour ?
- Quelles conséquences sur le financement de l'OT et du FET aurait, en termes de chiffres, une retenue de 10% sur les montants versés par les communes à Pays-d'Enhaut Région ?

Rougemont, le 5 décembre 2021